

REPUBLIQUE DU BENIN

~~~~~

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'HABITAT ET DE  
L'URBANISME**

~~~~~

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

~~~~~

**SECRETARIAT PERMANENT DU COMITE NATIONAL DE  
LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION**

~~~~~

**RAPPORT NATIONAL SUR LA MISE EN ŒUVRE
DE LA CONVENTION DE LUTTE CONTRE LA
DESERTIFICATION AU BENIN.**

Cotonou, Mai 1999

SOMMAIRE

Pages

| | |
|--|-----------|
| RESUME | 2 |
| 1. SITUATION DU BENIN PAR RAPPORT AUX DISPOSITIONS DE LA CCD | 8 |
| 1-1 Rappel des dispositions à prendre par les Pays-Parties touchés | 8 |
| 1-2- Cadres institutionnels et orientations stratégiques en rapport avec la CCD et niveau de leur synergie avec la CCD | 9 |
| 2- ETAT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CCD : RESULTATS OBTENUS ET ANALYSE DES PROGRES ACCOMPLIS..... | 15 |
| 2-1 Processus participatif d'appui à la mise en œuvre de la CCD..... | 15 |
| 2-2 Processus consultatif d'appui à la mise en œuvre de la CCD | 22 |
| 3. APPUI DES PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT A LA MISE EN ŒUVRE DE LA CCD ET RESSOURCES FINANCIERES ALLOUEES PAR LE BUDGET NATIONAL..... | 32 |
| 3-1 Point de l'appui des Partenaires au Développement | 32 |
| 3-2 Appui du Budget National..... | 33 |
| 3-3 Participation du Bénin au Programme d'Action Sous-Régional de lutte contre la Désertification. | 33 |
| CONCLUSION | 35 |

RESUME

La République du Bénin présente pour la première fois, conformément à la Décision 11/CdP1, son rapport national sur la mise en œuvre de la Convention des Nations-Unies sur la Lutte Contre la Désertification (CCD).

Ce rapport fait le point de la mise en œuvre de la CCD depuis sa ratification le 17 juin 1996.

S'inspirant du guide de rédaction des rapports nationaux pour la CCD, ce rapport s'articule sur trois parties à savoir :

1. Situation du Bénin par rapport aux dispositions de la CCD.
2. Etat de la mise en œuvre de la CCD : point des activités et perspectives.
3. Appui des partenaires au développement à la mise en œuvre de la CCD et ressources financières allouées par le budget national.

Par rapport à la première partie, il est heureux de constater qu'à travers divers documents d'orientation stratégique, de plans nationaux et de cadres, le Bénin est en harmonie avec la vision et les objectifs globaux de la CCD. Il ne saurait d'ailleurs en être autrement. En effet, Pays à vocation essentiellement agricole, le Bénin est très préoccupé par la dégradation persistante de ses ressources naturelles.

Le second point indique toute l'importance que le Bénin accorde à l'élaboration méthodique, itérative et intégré de son PAN/LCD. La dernière phase de cet important outil de lutte contre la désertification est amorcée. Dans ce cadre, un premier document d'avant-projet a été validé en décembre 1998 et les derniers rapports de consultation demandés par le séminaire de validation de ce document d'avant-projet sont déjà disponibles. Ces rapports feront l'objet d'évaluation de finalisation et de restitution avant leur mise en cohérence avec le document d'avant-projet, afin que le PAN/LCD du Bénin soit disponible en Octobre 1999, comme l'a prévu le Séminaire.

Pour le Bénin, l'élaboration des PAN est une grande opportunité pour faire le point des actions menées pour inverser la tendance régressive des ressources naturelles et des facteurs de production et amener les décideurs à faire des options claires sur des problématiques qui touchent aux feux de brousse, à la transhumance internationale, au foncier rural etc... le Bénin a l'ambition d'en faire un cadre novateur de référence en matière de Lutte contre la Désertification et de promotion rural.

La troisième partie fait le point de l'appui des partenaires au développement de l'Etat Béninois à la mise en œuvre de la CCD.

La version provisoire de ce rapport a fait l'objet d'une consultation nationale prise en charge par le CILSS. Les observations et évaluation du Secrétariat Permanent du Comité National de Lutte contre la Désertification, Organe National de Coordination, a permis de disposer de la présente version définitive.

INTRODUCTION

Les phénomènes de sécheresse et de désertification qui ont touché nombre de pays africains, surtout à partir des années 70, et en particulier les pays d'Afrique au sud du Sahara n'ont pas épargné le BENIN. En effet, pendant la décennie qui a suivi les années 70, beaucoup d'indices permettaient de soupçonner l'amorce du phénomène de désertification dans la partie septentrionale du pays. Pour l'essentiel, on peut énumérer :

- les perturbations climatiques, notamment la prolongation anormale de la saison sèche, l'irrégularité et la mauvaise distribution des précipitations qui se font par ailleurs très déficitaires ;
- la disparition de certaines espèces végétales ;
- une régression perceptible du couvert végétal ;
- la généralisation de l'érosion hydrique ;
- la baisse sensible des rendements agricoles liée à celle du niveau de fertilité des sols...

Ces événements, conjugués à des modes d'exploitation mal adaptés et, dans certains cas, à une surexploitation des ressources naturelles, ont révélé l'existence à partir des années 80, de zones écologiques particulièrement touchées.

Dès lors, les réflexions que cette situation a suscitées et l'étude des perspectives de solutions ont amené le Gouvernement à soumettre, en Octobre 1981, sa demande d'adhésion au groupe des dix-neuf pays bénéficiaires de l'assistance du Bureau des Nations Unies pour la Région Soudano-Sahélienne (UNSO). Dans ce cadre, de la liste des dix-neuf projets soumis à la Mission de Planification et de Programmation de la Lutte contre la Désertification, seul le Projet Pilote de Plantations d'Arbres à Buts Multiples, jugé prioritaire, a été financé.

La faiblesse des ressources financières dévolues à la lutte contre la Désertification a surtout expliqué cette situation.

Plus tard, la nécessité pour le pays de se doter d'un Plan d'Action National de Lutte contre la Sécheresse et la Désertification a justifié la tenue, à Parakou, du 3 au 9 Avril 1985, du Séminaire National sur la Lutte contre la Sécheresse et la Désertification.

Malgré toutes ces dispositions et mesures prises, tant au niveau national qu'international, la situation ne cesse d'empirer. Du constat fait aujourd'hui, il ressort que la désertification, actuellement définie comme " un phénomène de dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches (cas du BENIN), par suite de divers facteurs parmi lesquels les variations climatiques et les activités humaines " s'aggrave.

La désertification étant dès lors perçue par les pays touchés comme un problème de développement de populations à majorité rurale, cette prise de conscience a amené, lors du Sommet de la Planète terre tenue à RIO de JANEIRO en 1992, les pays africains à attirer l'attention de la Communauté Internationale en posant le problème de la désertification comme essentiel pour

eux. La demande de mise en place d'un Comité Intergouvernemental de Négociation fut alors obtenue, ce qui a permis l'élaboration d'une Convention Internationale sur la Lutte contre la Désertification (CCD) dans les pays gravement touchés par la sécheresse et /ou la désertification, en particulier en Afrique.

Suite à son adoption le 17 juin 1994, les pays signataires devraient s'acquitter de trois responsabilités majeures : la vulgariser, la faire ratifier et élaborer les Programmes d'Actions Nationaux (PAN) y afférents.

Le Bénin l'a signée et ratifiée les 14 octobre 1994 et 27 Juin 1996 respectivement.

Tout particulièrement la CCD, a dans la résolution 5/1 intitulé " Mesures à prendre d'urgence pour l'Afrique ", invité les pays africains touchés a élaborer des " programmes d'action nationaux et sous-régionaux ou, lorsque ceux-ci existent, comme par exemple les plans d'action nationaux sur l'environnement, à la réexaminer et à les améliorer si nécessaire et à les exécuter conformément aux objectifs de la Convention ”.

C'est ainsi que la première Conférence des Parties a, dans sa décision 11, demandé à chaque pays africain touché de présenter un rapport faisant le point des tâches accomplies à présenter à la 3^{ème} Conférence des Parties, prévue pour novembre 1999 au Brésil. Le présent rapport national est élaboré a cette fin. Il est structuré de la manière suivante :

- La présentation de la situation du Bénin par rapport aux dispositions de la CCD ;
- l'état de la mise en œuvre de la CCD au Bénin ;

- le point sur l'appui des partenaires au développement à la mise en œuvre de la CCD ;

- les perspectives ;

- la participation du Bénin à l'élaboration du Programme d'Action Sous-Régional (PASR) de lutte contre la Désertification.

1. SITUATION DU BENIN PAR RAPPORT AUX DISPOSITIONS DE LA CCD

1-1 Rappel des dispositions à prendre par les Pays-Parties touchés

Pour lutter efficacement contre la Désertification et réduire les effets de la sécheresse, la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification dans les Pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la Désertification, en particulier en Afrique a, dans la deuxième partie intitulée “ Dispositions Générales ” et dans la résolution 5/1 portant sur les “ Mesures à prendre d’urgence pour l’Afrique ”, énoncé les obligations des pays à divers niveaux et les tâches à accomplir pour sa mise en œuvre efficiente. Ces dispositions se résument comme suit :

- chaque Pays touché devra prendre des engagements pour faire de la mise en œuvre de la Convention de Lutte contre la Désertification une priorité. Ces engagements prendront la forme d’une déclaration officielle faite par les autorités, ou d’un Décret ou d’un Arrêté.

- chaque Pays touché devra mettre en place une structure dont la tâche essentielle sera la préparation d’un Forum National de lancement du processus d’élaboration de son PAN.

- chaque Pays touché devra prendre les dispositions nécessaires pour la signature et la ratification urgente de la Convention de Lutte contre la Désertification.

- Des campagnes d'information et de sensibilisation devront être organisées en tenant compte des spécificités de chaque Pays.

- En ce qui concerne les programmes d'action sous-régionaux, le principe que soit élaboré et mis en œuvre un seul programme d'action sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest a été retenu.

1-2- Cadres institutionnels et orientations stratégiques en rapport avec la CCD et niveau de leur synergie avec la CCD

1-2-1 Cadre institutionnels

Au Bénin la coordination de toutes les conventions issues du Sommet de la Terre de RIO de JANEIRO est assurée par le Ministère chargé de l'Environnement. C'est un choix qui permet la centralisation nécessaire pour avoir une vue synoptique sur la mise en œuvre de chaque convention et évaluer facilement la synergie/cohérence que leur mise en œuvre implique, dans le sens d'une amorce sensible du développement durable.

Ainsi, chaque convention est doté d'un organe national de coordination.

Dans le cas de la CCD, l'organe national de coordination est le Comité National de Lutte contre la Désertification, composé par les Ministères dont les attributions ont quelque chose à voir avec la lutte contre la Désertification, le Chef de fil des Partenaires au Développement du Bénin en matière d'Environnement et de Développement Rural (en l'occurrence la GTZ) et le Collectif des ONG impliquées dans la Lutte contre la Désertification.

Ce Comité, présidé par le Ministre chargé de l'Environnement est l'organe d'orientation et de suivi des activités mises en œuvre par le Secrétariat

Permanent dudit comité, assuré par le Directeur de l'Aménagement du Territoire, qui en est le Secrétaire Permanent.

Le Secrétariat Permanent est composé d'une dizaine de membres, au nombre desquels des spécialistes et des représentants d'ONG et de chambres.

1-2-2 Orientations stratégiques du Bénin favorables à la mise en œuvre efficiente de la CCD

Dans la mise en œuvre de la CCD, divers documents d'orientation stratégique sont constamment consultés. Il s'agit :

- de la Note de Stratégie Nationale du Bénin 1997-2001, qui a identifié les principales questions relatives au développement du pays, reconnu la pertinence des stratégies régionales et mondiales de développement humain durable et dégagé les axes prioritaires de développement, notamment au niveau du développement rural, de la santé, de l'éducation et de la recherche ;

- du Plan d'Orientation National 1998-2002 ;

- du Plan d'Action Environnemental ;

- de la Stratégie de Développement du Secteur Agricole ;

- du programme d'Action du Gouvernement (1997-2001).

Tous ces documents ont une préoccupation commune : la conservation des ressources naturelles, la lutte contre la pauvreté, la promotion d'un environnement sain et de l'emploi.

Dans le cadre de l'élaboration du PAN/LCD, ces documents ont permis de préciser les axes à explorer et d'obtenir facilement des consensus sur les grandes problématiques et orientations du PAN/BENIN.

Ce préalable est d'importance, surtout quand il s'agira de faire adopter le PAN par le Gouvernement.

Dans ce cadre, il a été élaboré un tableau de comparaison des stratégies du PAN avec les plans, programmes nationaux et conventions signées par le Bénin.

**TABLEAU 1 : COMPARAISON DES STRATEGIES DU PAN AVEC LES PLANS, PROGRAMMES
NATIONAUX ET CONVENTIONS SIGNEES PAR LE BENIN**

| PLAN D'ORIENTATION NATIONAL (PON) 1998-2002 | PROGRAMME D'ACTION NATIONAL DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION (PAN/LCD) | AGENDA 21 NATIONAL (A 21N) |
|--|--|---|
| <p><u>THEME CENTRAL :</u> “ Lutter contre la pauvreté pour consolider la croissance ” (Quinquennat 1998-2002 P.O.N p 8)</p> <p>1. <u>Objectif :</u> Mobiliser et mieux gérer les ressources disponibles au niveau communal.</p> | <p><u>THEME CENTRAL :</u> Sauvegarder la végétation, les sols et les ressources en eau pour garantir la survie de l'Homme et des espèces animales</p> <p>1. <u>Objectif :</u> Exploiter rationnellement les ressources naturelles.</p> | <p><u>THEME CENTRAL :</u> Assurer le développement durable par une utilisation responsable des ressources naturelles.</p> <p>1. <u>Objectif :</u> Gérer rationnellement les ressources naturelles.</p> |
| <p><u>Stratégies :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Encouragement à la coopération décentralisée - Mise en valeur de toutes les potentialités locales pour accroître les possibilités de diversification des produits agricoles et de développement au niveau communal. | <p><u>Stratégies :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Exploitation et développement des ressources en eau y compris les activités d'irrigation et d'élevage. - Sécurité énergétique avec pour objectif l'utilisation des ressources d'énergie de substitution, en particulier des sources d'énergies renouvelables, reposant sur des technologies visant la réduction de la dépendance à l'égard du bois de feu. - Sécurité alimentaire y compris le recours à des cultures résistant à la sécheresse et à l'utilisation des systèmes intégrés d'arido-cultures. | <p><u>Stratégies :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Inventaire des ressources forestières (A 21 N P. 56) - Protection et gestion durable des forêts (P. 57) - Renforcement des programmes de reboisement et promotion de l'agroforesterie (P. 58). - Promotion des industries et du commerce des produits forestiers. - Mise en place de mécanismes d'évaluation des biens et services rendus par les forêts. |

2. Objectif :

Améliorer les revenus de la femme (P.O.N., P117)

Stratégie :

- Amélioration de la productivité des femmes.
- Augmentation de l'accès des femmes au crédit et aux facteurs de production.

2. Objectif :

Réhabiliter les zones dégradées

Stratégie :

- Stratégie de conservation et de protection des ressources naturelles.
- Aménagement du terroir, notamment par des actions de régénération des zones dégradées.

2. Objectif :

Protéger et réhabiliter les écosystèmes fragiles.

Stratégies :

- Renforcement des mesures de prévention et d'alerte (P. 64)
- Lutter contre la dégradation des sols, boisement et reboisement (P. 65)
- Développement et renforcement des programmes de développement intégré pour l'éradication de la pauvreté (P. 66)
- Elaboration des programmes de lutte contre la désertification en les intégrant aux programmes nationaux (P. 67)
- Etablissement des plans de secours en cas de sécheresse et élaborer des programmes pour les refuges écologiques.
- Encouragement et promotion de la participation populaire et l'éducation écologique, en mettant l'accent sur la lutte contre la désertification et la gestion des conséquences de la sécheresse.

3. Objectif :

Améliorer les conditions de vie des populations à la base

3. Objectif :

Diminuer la pression sur les ressources naturelles par la

3. Objectif :

Gérer les écosystèmes fragiles : mise en valeur des

(P.O.N P 121)

lutte contre la pauvreté.

paysages particuliers.

Stratégies :

- Promotion des activités génératrices de revenus.
- Promotion des Organisations Paysannes.
- Désenclavement des régions

Stratégies :

- Appui aux actions communautaires et formation des décideurs, des gestionnaires et du personnel chargé de la collecte et de l'analyse des données, de la diffusion et de l'utilisation des informations sur la sécheresse fournies par les systèmes d'alerte précoce.
- Durabilité de la croissance économique et la lutte contre la pauvreté par la promotion d'activités communautaires génératrices de revenus.

Stratégies :

- Acquisition et renforcement des connaissances sur l'écologie et le développement durable des écosystèmes, des paysages de montagnes et autres reliefs. (P. 71)
- Promouvoir le développement intégré des bassins hydrographiques et de nouvelles sources de revenus (P. 73)

4. Objectif :

Promouvoir l'éthique administrative (P.O.N P.120)

4. Objectifs

Développement agricole et rural durable (P. 75)

Stratégies :

- Promotion de la culture du respect du bien public
- Garantie de la neutralité de l'Administration.
- Promotion de l'autogestion des collectivités territoriales et le développement régional

Stratégies :

- Elaboration de diagnostic, stratégie et programme de politiques agricoles (P. 76)
- Approche participative et mise en valeur des ressources humaines (P. 77)
- Amélioration de la production et des systèmes d'exploitation agricole. (P. 78)

- Utilisation rationnelle des terres dans l'agriculture.
- Conservation et restauration des terres. (P. 80)
- Conservation et utilisation des ressources phytogénétiques (P. 81)
- Conservation et utilisation des ressources zoologiques (P. 82)
- Gestion des ravageurs et lutte phytosanitaires (P. 83)
- Promotion de systèmes durables de phytotrophie.
- Diversification de sources d'énergie en milieu rural.

5. Objectif :

Garantir la qualité et l'accès aux services socio-communautaires.

Stratégies :

- Mise en place des structures performantes dotées de personnel compétent et qualifié.
- Développement d'une éthique du service public local.
- Développement des équipements et des infrastructures socio-communautaire.

2- ETAT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CCD : RESULTATS OBTENUS ET ANALYSE DES PROGRES ACCOMPLIS

2-1 Processus participatif d'appui à la mise en œuvre de la CCD

Après la signature de la CCD par le Bénin, diverses actions ont été initiées pour informer, sensibiliser et former, tant les populations que les décideurs, sur les objectifs et les dispositions de la convention, en insistant sur les aspects de participation et d'intégration qu'elle recommande fortement.

2-1-1 Actions d'information, de sensibilisation et de formation

De 1995 à ce jour, ces actions n'ont pas cessé sur le terrain. Dans ce cadre, la première action a consisté au recensement des principaux acteurs intervenant dans le domaine de la lutte contre la Désertification. Pour faire, un premier Comité technique avait été mis en place et tenu sa première réunion le 28 avril 1995. Ce Comité Technique a par la suite été remplacé par le Comité National de lutte contre la Désertification (CND)

Dans ce cadre, trois catégories de groupes ont été ciblées, à savoir :

- les institutions de la République, le Gouvernement et ses différentes entités ;
- les utilisateurs des terres et organisations de base ;
- la société civile et les ONG.

Les Représentants de ces acteurs étant recensés sur toute l'étendue du territoire national, de manière à assurer un bon échantillonnage de toutes les couches socio-professionnelles impliquées, il a fallu, dans un second temps, procéder à l'inventaire des différents plans de lutte contre la désertification encore en vigueur jusqu'en 1994 en vue de leur confrontation avec les nouvelles dispositions prônées par la CCD.

En effet, avant de procéder à l'élaboration d'un Plan d'Action National dans un domaine, il est opportun au préalable, de procéder à un tel inventaire. Cet exercice suscite la confiance des partenaires au développement et aide à disposer des moyens nécessaires pour la réussite de l'opération programmée.

Une fois les principaux acteurs connus et les différents plans de lutte contre la désertification inventoriés, deux journées d'information et de sensibilisation sur la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification dans les Pays gravement touchés par la sécheresse et / ou la désertification, en particulier en Afrique, ont eu lieu à Natitingou les 13 et 14 juin 1995.

La première réunion d'information des partenaires au développement a eu lieu en juillet 1995. La République Fédérale d'Allemagne, à travers la GTZ, a accepté de jouer le rôle de chef de file des partenaires au développement en étroite coopération avec le PNUD, qui a accepté de jouer le rôle de représentant des structures de l'organisation des Nations Unies au Bénin.

Ce recensement a également concerné les partenaires au développement. Les partenaires extérieurs répertoriés sont les suivants :

- les différentes Agences des Nations Unies ;

- les Organisations Intergouvernementales ;
- les Institutions multilatérales et régionales de financement ;
- d'autres Organisations Internationales de développement.

Dans le souci de préparer correctement le Forum National de lancement du processus d'élaboration du Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification, un briefing a été organisé le 25 janvier 1996 à l'intention des Directeurs Départementaux de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme, qui sont les chevilles ouvrières du Comité National de Lutte contre la Désertification.

Le mois de juillet 1996 a été utilisé pour une action d'envergure en matière d'information et de sensibilisation de tous ceux qui peuvent contribuer à la lutte contre la désertification et pour le recueil des propositions des populations dans le cadre de l'application, le plus large possible, de l'approche participative conseillée par la Convention.

Les populations ont fait des suggestions relatives aux manifestations de la désertification et aux conséquences du phénomène. Ces propositions ont été consignés dans un document intitulé "Document préparatoire du Forum National de lancement du processus d'élaboration du programme d'Action National de Lutte contre la Désertification", ayant servi de document de base lors de la tenue du Forum National.

Après le forum National, les séances d'information ont continué avec la restitution des résultats du forum National qui se sont déroulées dans les

six départements et dans toutes les Sous-Préfectures du pays, de juillet à octobre 1997.

Au cours de l'année 1997 des prospectus sur la lutte contre la Désertification au Bénin ont été élaborés dans quatre langues nationales pour une large information des populations alphabétisées en milieu rural.

Des journées de sensibilisation ont eu lieu dans les six départements, toujours en juin 1997, sur l'élaboration du Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification.

Ces séances d'information et de sensibilisation ont permis d'identifier :

- au niveau départemental, les membres du Comité Départemental de lutte contre la Désertification (CDD) ;

- au niveau communal (ex-Sous-Préfecture), les membres du Comité Communal de lutte contre la Désertification (CCD).

Les Comités Locaux de lutte contre la Désertification ne sont pas installés pour les raisons suivantes :

- Dans le cadre de la décentralisation, dont le processus vise une autonomie de gestion au niveau communal, toute action à mettre en œuvre au niveau local doit d'abord être conçue et intégrée dans les schémas Directeurs d'Aménagement du Territoire et Plans de Développement au niveau communal.

- Aujourd'hui, l'approche " Gestion des Terroirs " a montré toutes ses limites et n'est plus, pour le Bénin, la voie à privilégier. Des contraintes superstructurelles (recherche de filières de production porteuses, recherche de marchés d'écoulement des produits locaux, difficultés de mobilisation de micro-crédits, qui du reste, ne permettent pas des actions de grandes envergures) militent plus pour des actions planifiées au niveau communal où toutes ces contraintes sont susceptibles de trouver leurs solutions.

TABLEAU 2 : SYNOPSE DU PROCESSUS PARTICIPATIF D'APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DE LA CCD

| Date | Activités réalisées | Groupes-cibles atteints |
|------------------------------|---|--|
| 25 janvier 1996 | Briefing à l'intention des Directeurs Départementaux de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme. | Comités Départementaux de lutte contre la Désertification. |
| Mars-Mai 1996 | Séance de travail à l'occasion des préparatifs de l'adoption des instruments de ratification de la CCD | - Gouvernement - Assemblée Nationale (Parlement) |
| Juillet 1996 | Action d'envergure en matière d'information et de sensibilisation dans la perspective de l'organisation du Forum National de lancement du processus d'élaboration du PAN/LCD. | - Société Civile - ONG - Groupes-cibles à la base. |
| 20-22 Août 1996 | Organisation du Forum National de lancement du processus d'élaboration du PAN/LCD | - Représentants des communautés de base, des ONG, du Gouvernement, de l'Assemblée Nationale, à raison de 20 Représentants par Département. |
| 20-22 Mai 1997 | Organisation du Forum des Acteurs Non Gouvernementaux du Bénin et mise en place du Réseau International des ONG intervenant dans la Désertification. | - ONG - RIOD/BENIN |
| 28 Juillet - 05 Octobre 1997 | Edition et diffusion de la plaquette résumée de la Convention sur la LCD en quatre (04) | - Groupes-cibles alphabétisés |

| | | |
|---------------------|--|--|
| | langues nationales. | |
| 12-15 Juin 1998 | Organisation du Concours des “ Meilleures images sur la désertification au Bénin ” | - Elèves - Artistes/Peintres |
| 22-24 Décembre 1998 | Organisation du Séminaire National de validation de l’Avant-Projet de PAN/LCD | - Société Civile - CND - CCL - Chercheurs - ONG. |

2-2 Processus consultatif d'appui à la mise en œuvre de la CCD

2-2-1 Document de référence pour l'élaboration du PAN/LCD

La rédaction du document de PAN/LCD ne peut se faire par qui le veut. Dans ce cadre, un document de référence a été rédigé par le Secrétariat Permanent du Comité National de Lutte contre la Désertification (SP/CND) en Mai 1998. Ce document a proposé la méthodologie jusqu'ici suivie pour l'élaboration du PAN.

Cette méthodologie s'inspire essentiellement des recommandations faites par le Forum National, des résultats de la restitution et observations des groupes-cibles et spécialistes consultés. Il en a découlé une approche organisationnelle de mise en œuvre des activités et un listing des principaux axes thématiques devant servir d'ossature au document d'avant-projet de PAN. Concrètement, il a été retenu ce qui suit :

A - FORMAT DU PLAN

Le document du Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification, devra, après une introduction générale qui présentera le Bénin notamment dans ses dimensions socio-économiques et éventuellement politiques, comporter trois parties essentielles.

La première partie indiquera les facteurs qui contribuent à la sécheresse et à la désertification au Bénin en mettant l'accent sur les spécificités par Département et par Sous-Préfecture ou Commune.

La deuxième partie présentera les stratégies retenues pour lutter contre la désertification, au niveau départemental puis au niveau sous-préfectoral ou communal.

Ces stratégies seront présentées par axe thématique. Les principaux axes thématiques retenus, sur la restitution des résultats du Forum National sont les suivants :

a) - l'exploitation et le développement des ressources en eau, y compris les activités d'irrigation durable pour les cultures et l'élevage ;

b) - la sécurité énergétique, avec pour objectif l'utilisation des sources d'énergie de substitution, en particulier des sources d'énergie renouvelables, reposant sur des techniques visant la réduction de la dépendance à l'égard du bois de feu ;

c) - la sécurité alimentaire, y compris le recours à des cultures résistant à la sécheresse et l'utilisation de systèmes intégrés d'arido-cultures ;

d) - la conservation et la protection des ressources naturelles ;

e) - l'aménagement du terroir, notamment par des actions de régénération des zones dégradées ;

f) - l'appui aux actions communautaires et formation des décideurs , des gestionnaires ainsi que du personnel chargé de la collecte et de l'analyse des données, de la diffusion et de l'utilisation des informations sur la sécheresse, fournies par des systèmes d'alerte précoces ;

g) - la durabilité de la croissance économique et la lutte contre la pauvreté par la promotion d'activités génératrices de revenus.

La troisième partie a traité des moyens envisagés pour la mise en œuvre des stratégies retenues. Il s'agira d'indiquer essentiellement leur nature et de les évaluer. Les moyens à indiquer sont :

- les moyens humains ;
- les moyens matériels et financier ;
- les moyens technologiques, y compris les connaissances et savoir-faire ;
- locaux ;
- etc...

B- ETAPES DE REDACTION DE L'AVANT PROJET DU PAN

Pour la rédaction de l'avant projet du PAN, il est fait prioritairement appel aux personnes ressources qui avaient été impliquées dans les opérations de restitution des résultats du forum de lancement participatif d'élaboration du PAN.

Mais, afin de mettre en cohérence les actions retenues avec les orientations, plans et politiques de développement national, la coordination de ces personnes ressources a été assurée par des consultants nationaux avertis, prioritairement choisis parmi les membres du Comité National de lutte contre la Désertification et issus des Ministères qui ont compétence sur les axes thématiques retenus.

Ainsi par exemple, ces résultats proviendront des structures ci-après pour coordonner de la rédaction de l'avant-projet du PAN :

- Ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Hydraulique (MEMH), pour :
“l'exploitation et le développement des ressources en eau, y compris les activités d'irrigation pour les cultures et l'élevage ”.

- Ministère de l'énergie, des Mines et de l'Hydraulique (MEMH), pour :
“ la sécurité énergétique, avec pour objectif l'utilisation des ressources d'énergie de substitution, en particulier des sources d'énergie renouvelables, reposant sur des technologies visant la réduction de la dépendance à l'égard du bois feu ” ;

- Ministère du Développement Rural (MDR), pour : “ la conservation et la protection des ressources naturelles ” ;

- Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme (MEHU), pour : “ l'aménagement du terroir, notamment par des actions de régénération des zones dégradées ” ;

- Ministère du Développement Rural (MDR), pour : “ l'appui aux actions communautaires et formation des décideurs, des gestionnaires ainsi que du personnel chargé de la collecte et de l'analyse des données, fournies par les systèmes d'alerte précoce ” ;

- Ministère du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi (MPREPE), pour “ la durabilité de la croissance économique et la lutte contre la pauvreté, par la promotion d'activités communautaires génératrices de revenus ”.

Par ailleurs, Le Secrétariat Permanent du Comité National de lutte contre la Désertification a, suivant les nécessités, fait appel à de personnes-ressources en dehors du Comité National de Lutte contre la Désertification, et dont les

connaissances et l'expertise sont prouvées pour coordonner la rédaction des axes thématiques susmentionnés.

Les équipes de rédaction se sont essentiellement servies du rapport de synthèse des résultats de restitution du forum national de lancement du processus d'élaboration du Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification et de tous autres documents pertinents, notamment sur les orientations, les politiques et plan de développement national.

C) CADRE GENERAL DES TERMES DE REFERENCE DES EQUIPES DE REDACTION DE L'AVANT-PROJET DU PAN

1) Rédaction des stratégies de lutte contre la désertification par axe thématique

a) Objectif

Les équipes de rédaction de l'avant-projet du PAN ont été chargées, après avoir identifié les contraintes qui contribuent à la désertification, de formuler par des stratégies élaborées, les mesures concrètes pour surmonter ces difficultés.

Ces stratégies ont été élaborées par axe thématique au niveau national, départemental et sous-préfectoral ou communal.

b) - Qualification des équipes de rédaction.

Les membres des équipes de rédaction sont choisis prioritairement au sein du Comité National de Lutte contre la Désertification. Chaque équipe est placée

sous le contrôle et la coordination d'une personne ressource ayant une connaissance et une expertise approfondies du thème à lui confié. Cette personne ressource doit en outre provenir du Ministère ou de la structure nationale qui a compétence sur le domaine dont relève ledit thème.

c)- Composition des équipes

Chaque équipe a été placée sous la coordination du représentant du Comité National de lutte contre la Désertification provenant de la structure nationale ayant la compétence dans le domaine dont relève l'axe thématique concerné.

e- Qualité des membres des équipes de rédaction

Les équipes de rédaction ont été considérées comme des équipes de consultants, et à chaque membre est reconnue la qualité de consultant national.

Les différents rapports des consultants ont été par la suite mis en cohérence pour disposer du document d'avant-projet de PAN, qui a été évalué au cours d'un Séminaire de validation, tenu en Décembre 1998.

2-2-2 Elaboration du document de référence pour l'établissement du Fonds National de lutte contre la Désertification (FND)

Pour soutenir la mise en œuvre du PAN/LCD, et ne plus tomber dans les écueils du passé (le Plan d'Action de Parakou - 1985 - ayant souffert du manque de financement) le Bénin a eu, en janvier 1996, à introduire une requête au PNUD/UNSO en vue d'appuyer le processus d'établissement d'un FONDS pour

la lutte contre la Désertification. La requête ayant été favorablement accueillie, une mission, conduite par Monsieur Moustapha SOUMARE, Conseiller Technique Senior à l'UNSO, a séjourné au Bénin du 1^{er} au 05 Avril 1996 à cet effet.

Le rapport qui en a découlé a décrit les activités suivantes, mise en œuvre par le Secrétariat Permanent du Comité National de Lutte contre la Désertification (SP/CND) :

- Mise en place d'un groupe de travail national pour examiner tous les aspects pertinents relatifs à la création d'un FND et préparer dans son intégralité le projet d'établissement dudit fonds.

- Fourniture d'une assistance technique extérieure pour appuyer le groupe de travail ;

- tenue d'un Atelier National en vue d'examiner les recommandations du groupe de travail et valider le document de référence d'établissement du Fonds ;

- Soumission dudit document à l'approbation du Gouvernement.

2-2-3 Détermination des poches de désertification au Bénin

Afin de disposer des éléments de terrain sur l'ampleur du processus de désertification, une consultation nationale a été commise en Août 1998 et a identifié les différentes zones à risque et poches de désertification du Bénin.

2-2-4 L'expertise post-séminaire de validation de l'avant-projet de PAN

L'évaluation du document d'avant-projet de PAN, au cours du Séminaire de sa validation, a permis de relever les insuffisances dont souffre le PAN dans sa phase d'avant-projet. Ces insuffisances, qu'il est convenu de faire combler par des Experts Nationaux, ont porté sur les sujets suivants :

- Etat des programmes et/ou projets exécutés, ou en cours d'exécution, entre 1968 et 1998 en matière de développement rural et étude des possibilités de renforcement des acquis dans le cadre de la mise en œuvre du PAN/LCD ;

- Analyse de la problématique des feux de brousse au Bénin et propositions de mesures d'appropriation, par les communautés rurales, des techniques et dispositifs de lutte contre les feux de brousse ;

- Définition d'une politique et d'un programme d'actions pour la gestion de la transhumance, dans le cadre de lutte contre la désertification.

- Problématique du foncier rural, point des projets-pilotes relatifs aux plans fonciers ruraux, propositions de programmes d'action.

2-3 Etat actuel de l'élaboration du PAN/LCD et perspectives pour sa finalisation

2-3-1 Résultats obtenus de Septembre 1996 à Avril 1999

Les principaux documents qui découlent de la mise en œuvre de la CCD au Bénin, hormis les activités de sensibilisation et d'information sont :

- Le rapport général du Forum National de lancement du processus d'élaboration du PAN/LCD ;

- Les Rapports Départementaux de restitution des résultats du Forum National ;
- Le Rapport-Synthèse des opérations de restitution ;
- Les Rapports de Consultants Nationaux chargés de rédiger les axes thématiques de l'avant-projet de PAN/LCD ;
- Le document d'avant-projet de PAN ;
- Le Rapport sur la détermination des poches de désertification au Bénin ;
- Le Rapport Général du Séminaire de validation de l'avant-projet de PAN ;
- Le document de référence sur l'établissement d'un FONDS NATIONAL de lutte contre la Désertification (FND) validé et adopté par le Gouvernement ;
- Les quatre rapports d'experts sur :
 - les acquis du Bénin en matière de lutte contre la Désertification de 1968 à 1998 ;
 - les propositions programmes d'action de lutte contre les feux de brousse ;
 - la problématique de la gestion du foncier rural et approches de solution ;
 - la problématique de la transhumance et la définition d'une politique et d'un programme d'action de gestion pour lutter contre la désertification.

2-3-2 Perspectives.

Mai - Juin 1999 : Evaluation des Rapports d'Expertise.

Juillet - Août 1999 : Mise en cohérence des quatre Rapports d'Expertise et leur restitution au niveau départemental

Septembre - Octobre 1999 : Rédaction et édition du document.

Janvier 2000 - Mai 2000 : - Organisation table-ronde des bailleurs de Fonds pour la mise en œuvre du PAN/LCD.

- Poursuite des procédures et mesures d'établissement du FND.

3. APPUI DES PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT A LA MISE EN ŒUVRE DE LA CCD ET RESSOURCES FINANCIERES ALLOUEES PAR LE BUDGET NATIONAL

Tant dans la tenue des Séminaires de sensibilisation et d'information, du Forum National, de l'élaboration du document de référence sur l'établissement du FND, que dans le processus participatif et itératif de l'élaboration du PAN, le Secrétariat Permanent du Comité National a bénéficié de l'appui du Budget National et de divers partenaires.

3-1 Point de l'appui des Partenaires au Développement

- la RFA/GTZ : qui a appuyé toutes les opérations d'information, de sensibilisation, d'édition de prospectus et de traduction de la Convention en langues nationales, financé l'organisation du Forum National ainsi que les opérations de restitution des résultats du Forum National et de la centralisation des rapports y afférents. Coût de l'appui = 180.000 Deutch Marks.

- le PNUD/UNSO : qui a appuyé les consultations relatives à l'établissement du FND (33000 dollars US) et la consolidation de l'Avant-projet de PAN (50.000 dollards US).

Coût de l'appui : 83.000 dollards US.

NB : Sur ces 83.000 dollards, 50.000 dollars restent à consommer pour des raisons de retard dans la mise à disposition des Fonds. Ces 50.000 dollards seront consommés au cours de l'année 1999.

- le CILSS, qui a financé l'exécution du présent Rapport National et qui appuie la tenue des journées d'évaluation et de restitution des Rapports d'Expertise. Coût de l'appui = 2.450.000 F CFA.

- le Secrétariat de la CCD, qui a financé tout le processus consultation et d'élaboration du document d'avant-projet de PAN/LCD.

Coût de l'appui = 50.000 dollars US, dont la deuxième tranche, soit 25.000 dollars US, sera disponible dans les mois à venir, après justification de la première tranche de 25.000 dollars US.

3-2 Appui du Budget National

- Le Budget National a assuré le fonctionnement du SP/CND et la contrepartie des financements extérieurs, et appuie la tenue des Séminaires, ainsi que la vulgarisation du document de PAN.

Coût de l'appui : 26.000.000 F CFA en 1998

20.000.000 F CFA en 1999

TOTAL = 46.000.000 F CFA

3-3 Participation du Bénin au Programme d'Action Sous-Régional de lutte contre la Désertification.

Le Bénin participe aux travaux du Comité Sous-Régional de lutte contre la Désertification (CSRC/PARS). Il a abrité à Cotonou, du 21 au 24 Septembre 1998, la 2^{ème} Session du CSRC/PASR, sous l'égide du CILSS et de la CEDEAO.

Le Bénin est également impliqué dans la validation du programme d'action sous-régional de lutte contre la désertification, dont les travaux se dérouleront à Lomé (TOGO) du 20 au 25 Mai 1999.

CONCLUSION

La République du Bénin, dans le cadre de la mise en œuvre de la CCD, est à l'étape de la finalisation du processus d'élaboration de son PAN. Dans ce cadre, elle a mis en place des structures chargées de son exécution et de son suivi, conformément aux dispositions de ladite convention.

Le document de PAN/LCD du Bénin sera certainement de ceux qui seront exposés à la 3^{ème} CdP.

Pour cela, elle a bénéficié de l'appui de ses partenaires que sont le SE/CCD, la RFA/GTZ, le PNUD/UNSO et le CILSS.